

Charte de la vie associative

Le Comité logement Ahuntsic-Cartierville est un organisme de défense des droits des locataires qui valorise, entre autres, la liberté d'expression, l'égalité homme / femme, l'équité, la justice sociale et la tolérance.

La Charte de la vie associative a pour but d'assurer que les valeurs du CLAC soient respectées en tout temps par l'ensemble des membres, des militants / militantes, des bénévoles, de l'équipe de travail, des stagiaires et de toute personne qui participe aux activités ou qui reçoit des services.

Afin de permettre à tous de s'exprimer librement, et afin d'assurer que les échanges soient sains et respectueux, les propos et les comportements suivants ne seront pas tolérés :

- Propos sexistes;
- Propos homophobes, transphobes, etc.
- Propos racistes ou xénophobes;
- Tout autre propos ou action attaquant l'intégrité des personnes;
- Le harcèlement ou l'intimidation qu'ils soient à caractère sexuel ou autre;
- Toute autre forme de violence, qu'elle soit physique, verbale ou psychologique.

Toute personne subissant ou étant témoin de propos ou de comportements ci-haut mentionnés, que ce soit dans le cadre d'activités organisées par le CLAC ou d'activités auxquelles l'organisme participe, à l'intérieur ou à l'extérieur de son local, peut porter plainte.

Cette plainte devra être formulée par écrit¹. Elle doit être envoyée soit par courriel, soit par la poste, ou encore être déposée directement au bureau de l'organisme, à l'attention de la coordination ou de la présidence du conseil d'administration.

À la réception d'une telle plainte, le conseil d'administration formera un comité pour étudier et traiter la plainte afin de prendre les mesures qui s'imposent. Ces mesures pourront aller jusqu'à l'exclusion de la personne des activités de l'organisme.

1. La personne pourra recevoir de l'assistance pour rédiger sa plainte de la part de la coordination ou de la présidence du conseil d'administration.